

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/04/2006 - Convocation du 20/04/2006
Compte rendu affiché le : 05/05/2006

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	15
Votants	23

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; Mme MARMONIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; M. GONDELAUD; M. MACHURAT

Absents représentés : M. AUROY (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. MEYER (pouvoir à M. POINT); Mme BERRA (pouvoir à M. FAURE); Mme ZUILI (pouvoir à Mme BROSSARD); M. GOSSET (pouvoir à M. OLLIVIER); Mle VEYRIER (pouvoir à Mme BOUHEY); M. FORGET (pouvoir à M. GONDELAUD); Mle MILLET (pouvoir à M. MACHURAT)

Absents excusés : Mme WYMANN; Mme DESVIGNES; M. FERNANDES; M. BELLOT; Mme LABASOR; M. BOUREZG

Objet : DGD pour les bibliothèques municipales – 2^{ème} part – Travaux aménagement

La Commune peut prétendre à la Dotation Générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales 2^{ème} part. Un dossier va être déposé auprès de la Préfecture sur deux opérations pour notre bibliothèque municipale :

- le renouvellement informatique
- la restructuration des locaux

Ces deux opérations vont permettre de moderniser cet équipement public culturel et d'apporter de meilleures prestations aux usagers.

Cette demande doit être matérialisée par une délibération du Conseil Municipal où seront mentionnés le plan de financement, la durée des travaux et le calendrier de financement.

Monsieur l'Adjoint délégué présente à l'Assemblée l'avant-projet défini pour la Bibliothèque Municipale Jacques Brel. Il expose ainsi notamment les travaux d'aménagement qui vont être réalisés afin de fournir de meilleures conditions pour le personnel communal et les usagers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la circulaire de Monsieur le Préfet du Rhône relative à la Dotation Générale de décentralisation pour les bibliothèques municipales,
- **ADOpte l'avant-projet de l'opération pour la partie réinformatisation,**
- **APPROUVE le plan de financement défini comme suit : montant subventionnable de 44 490,04 E HT soit 51 866,14 € TTC pour un montant total de 54 044,85 € HT soit 64 637,64 € TTC. Le financement sera pris en charge par le budget communal déduction faite d'une éventuelle subvention au titre de la D.G.D.**

Les systèmes retenus sont les suivants : logiciel Paprika fourni par la société Décalog

- **APPROUVE le planning de réalisation suivant :**

- *commencement des travaux : dès notification de la décision relative à la demande de subvention au titre de la DGD,*
- *achèvement des travaux : dans les deux mois qui suivent le début de l'opération*

- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 27 avril 2006
Le Maire,
Paul LAFFLY.



Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 28/04/2006
Publication ou affichage du 28/04/2006
Paul LAFFLY,
Maire.